



REGLEMENTS PARTICULIERS

*Le règlement officiel FFBB
(code de jeu)
est appliqué dans toutes les catégories sauf règlement particulier*

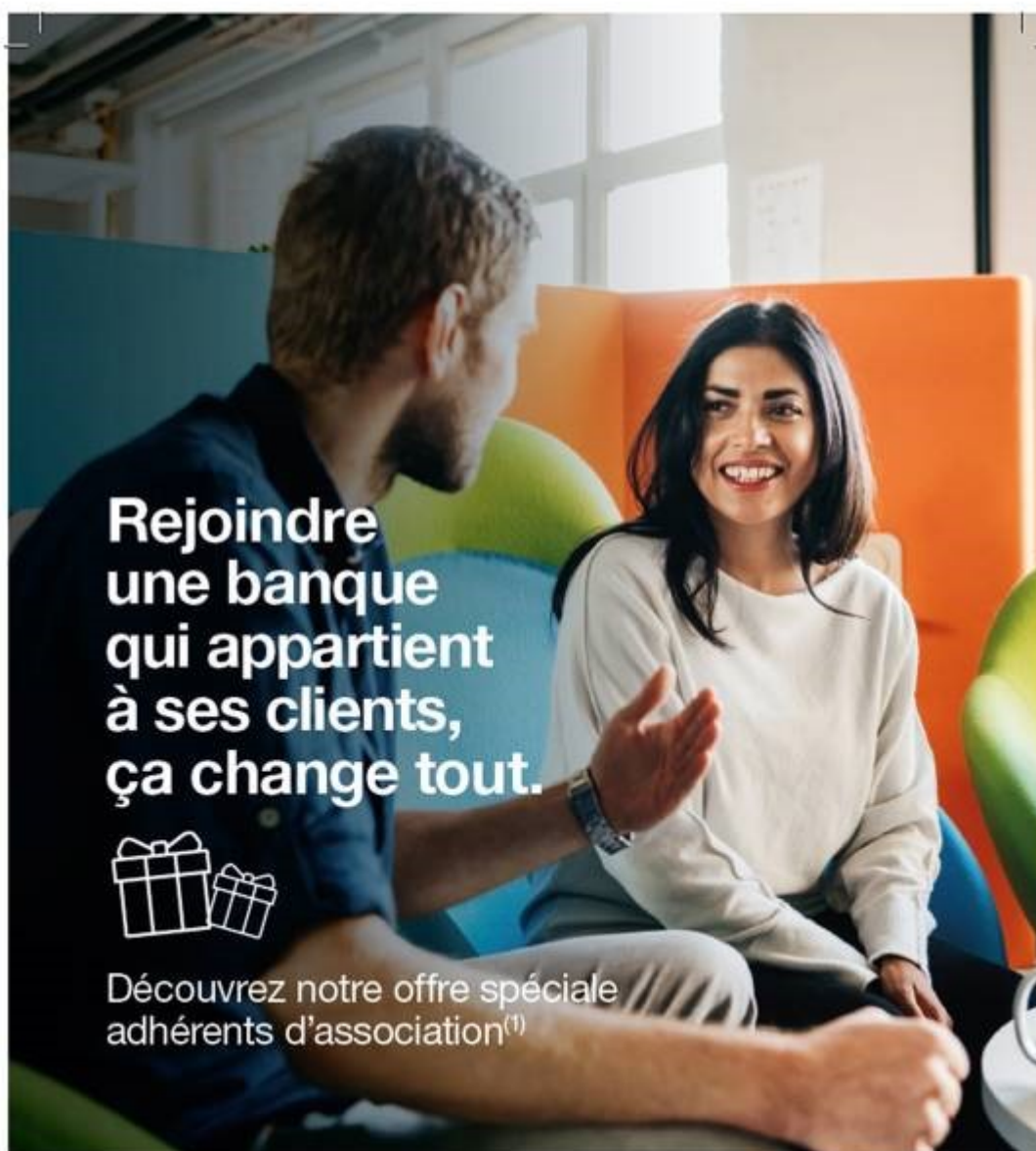
(Modifications en rouge par rapport à l'an dernier)

Championnats Séniors
2026 -2027

Formules de championnat	PRM – PRF – DM2 – DM3 (1 seule phase) DF2 (2 phases)
Champions	Le vainqueur des AS est déclaré champion de l'Ain (finale entre les 2 premiers) Pour la DF2, la finale se disputera entre les 2 finalistes des play off
Mouvements	Montées : - PRM – PRF : Le premier de la saison régulière accède à la R3 - DM2 : Les 2 premiers de la saison régulière accèdent à la PRM - DM3 : Les 2 premiers de la saison régulière accèdent à la DM2 - DF2 : Le premier de la saison régulière accède à la PRF Descentes : - PRM – DM2 : Les 2 derniers de la saison régulière - PRF : Le dernier de la saison régulière descend en DF2 Le comité peut être amené à prendre des dispositions supplémentaires en fonction de la situation.
Surclassement automatique	2008 – 2007 - 2006
Nombre maximum de joueurs/joueuses autorisé(e)s par équipe	10
Nombre maximum de rencontres par week-end sportif et joueur /joueuse	2
LICENCES AUTORISEES	
Licence 0C	Sans limite
1C - 2C– 0CT	3 4 maximum si création d'une 1 ^e équipe séniors d'un Groupement Sportif
Licences AST	3 4 maximum si création d'une 1 ^e équipe séniors d'un Groupement Sportif
COULEURS DE LICENCES AUTORISEES	
Blanc (BC)	Sans limite
Vert (VT)	
Jaune (JH)	Sans limite
Orange (OH)	2
Brûlages & Personnalisations	
5 joueurs (7 joueurs si 2 équipes évoluent au même niveau (Club ou CTC)) - Personnalisation : Les équipes du même niveau (il sera impossible pour un joueur d'une équipe de PR, D2 ou D3 d'évoluer dans une seconde équipe de PR, D2 ou D3)	
HORAIRES DES RENCONTRES (sauf accord particulier entre les clubs)	
Du lundi au samedi	21 heures au plus tard
Dimanche	17h30 au plus tard
TEMPS DE JEU	
Durée des rencontres	4 périodes de 10 mn
Intervalles entre périodes 1-2 et 3-4	2 minutes
Pause entre les périodes 2 et 3	10 minutes

Prolongation en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire	Autant de périodes de 5' que nécessaire pour départager les équipes	
Temps morts par équipe (4)	2 en 1 ^e mi-temps 3 en 2 ^e mi-temps 1 par prolongation Si le 1 ^{er} temps mort de la 2 ^e mi-temps n'a pas été pris avant les 2 dernières minutes, l'équipe ne bénéficiera plus que de 2 TM.	
OFFICIELS		
- Saison régulière : indemnisation des arbitres désignés par la CDO - Phases finales : prise en charge par le comité.	Caisse Péréquation (règle de base)	Si pas de caisse de péréquation, indemnisation à parts égales entre les 2 clubs et refacturation aux clubs
OTM	• Phase régulière & phases finales : e-marque = club recevant chronomètre = club visiteur • Phases finales : chaque équipe devra présenter une personne licenciée en capacité d'officier. En cas d'absence, une pénalité financière sera appliquée.	
DELEGUE DE CLUB	Le club recevant doit présenter une personne licenciée majeure identifiable par les arbitres et présente tout au long de la rencontre.	

En fonction des engagements, forfaits, descentes supplémentaires de ligue ou pour tout autre cas, le comité peut être amené à prendre d'autres dispositions.



**Rejoindre
une banque
qui appartient
à ses clients,
ça change tout.**



Découvrez notre offre spéciale
adhérents d'association⁽¹⁾

Crédit  Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 9,2 millions de clients-sociétaires.

(1) Offre soumise à conditions valable jusqu'au 31/12/2025, réservée aux nouveaux clients personnes physiques majeures, pour toute entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel.